

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2011

Compte-rendu

L'an deux mil onze, le onze du mois de février, à vingt heures et trente cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 5 février 2011, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE (arrivé à 20h40), Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance désignée : Madame Murielle ROCHE



Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2010, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Manifestation « Un bébé... Un arbre... à Vielverge » :

Monsieur le Maire indique que la manifestation « Un bébé... Un arbre... à Vielverge » est reconduite. Cette année, à nouveau 4 enfants sont concernés (Nélia EL HOUMMADI, Jules HARATYK, Enora TONNEL et Antoine BÉLIARD-DARCY).

La manifestation pourrait se dérouler le dimanche 3 avril 2011. Il faut définir le lieu de plantation ainsi que la sorte d'arbre à planter, Monsieur le Maire a contacté Frédéric PACAUD à cet effet.

Monsieur le Maire propose que les arbres soient plantés rue des Cailloux dans la continuité de la plantation de l'année dernière.

Monsieur le Maire indique le nom des personnes pressenties pour être parrain et marraine : Suzanne OUDOT, Jeanne ROYER ou France LIRUSSI et Roger MIGNEROT, Michel ROBELIN ou Henri PRELAT, Murielle ROCHE se chargera de les contacter.

Alain CHARLET se chargera de la conception des diplômes et des invitations.

Evelyne SOMMET fait remarquer qu'il serait souhaitable de planter les arbres en mars plutôt qu'en avril et qu'il serait bon de prendre la même variété d'arbre compte

tenu que ceux-ci seront dans la continuité des arbres de l'année dernière.

Monsieur le Maire propose la date du 13 mars 2011 à 11 h 00 et précise qu'à l'issue de la cérémonie le verre de l'amitié sera offert aux personnes présentes. Après vérification du planning de location de la salle des fêtes, il s'avère que celle-ci est louée pour le repas de la société de chasse. En cas de beau temps, le verre de l'amitié sera pris sur place ou sous le préau à côté de la mairie. La solution de repli sera la salle de motricité de l'école maternelle après en avoir informé la directrice de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour l'organisation de la manifestation "Un bébé... Un arbre... à Vielverge", le dimanche 13 mars 2011 à 11 h 00 rue des Cailloux.

Fêtes des 13 et 14 juillet 2011 :

Monsieur le Maire désire maintenir les festivités comme les années précédentes en commun avec Soissons sur Nacey, à savoir :

- ✓ le 13 juillet : repas, retraite aux flambeaux, feux d'artifice et bal
- ✓ le 14 juillet : remise des cadeaux aux habitants, stands des associations et animations.

Murielle ROCHE remet à chaque membre du conseil municipal le bilan définitif des manifestations des 13 et 14 juillet 2010. Elle précise également que le choix des cadeaux se fera lors de la commission des fêtes et cérémonies.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil se prononce sur la valeur moyenne des cadeaux et sur l'animation du 14 juillet. Toujours dans l'optique de faire participer le plus grand nombre, il propose cette année de louer une structure gonflable afin d'organiser des rencontres amicales pouvant s'ouvrir également à d'autres communes du canton. Les structures pourraient être un babyfoot humain, une course à l'élastique ou un bowling humain.

Murielle ROCHE demande le coût de chaque animation (babyfoot humain : 450 € / course à l'élastique : 280 € / bowling humain : 290 € / sumo : 220 €) et précise qu'il serait nécessaire de prendre une activité destinée à la fois aux adultes et aux enfants.

Pascal BELLORGET demande si cette animation sera payante pour les usagers. Monsieur le Maire répond qu'un concours pourrait être organisé. Dans ce cas, les personnes inscrites au concours pourraient accéder à la structure gratuitement. En revanche, il sera demandé une participation pour tout autre personne qui pourrait être de l'ordre de 1 € par partie.

Les membres du conseil municipal pense que le bowling humain ou le sumo serait l'animation la plus appropriée. Monsieur le Maire va se renseigner auprès du fournisseur s'il est possible d'installer l'une ou l'autre des structures sur le terrain de boule (surface non lisse) et si ces animations sont destinées à la fois aux adultes et aux enfants.

Monsieur le Maire indique également qu'une nouvelle réglementation concernant les feux d'artifices est entrée en vigueur. Il demande à Murielle ROCHE de contacter

Anthony SAUNIÉ pour connaître les incidences de cette réglementation pour notre commune.

Après en avoir délibéré :

- le conseil municipal fixe, à l'unanimité, la valeur moyenne des cadeaux offerts aux habitants lors du 14 juillet 2011 à 5 €,
- le conseil municipal se prononce à 8 voix "Pour" et 1 "Abstention" pour retenir le bowling humain ou le sumo pour l'animation du 14 juillet 2011

Projets en cours :

✓ **Logements communaux**

Arnault MERLE poursuit les investigations pour que le commencement des travaux soit effectif en 2011. Il précise qu'il a contacté un nouvel architecte qui travaille actuellement sur le dossier.

Evelyne SOMMET demande le coût des honoraires de l'architecte. Arnault MERLE lui répond qu'il s'agit d'un pourcentage du montant des travaux qui peut s'élever de 11 à 13 %.

✓ **Point d'Apport Volontaire**

Madame la trésorière a indiqué que la commune ne pouvait pas inscrire à son budget l'achat des containers semi-enterrés. Monsieur le Maire va la rencontrer.

Si aucune solution n'est trouvée, il faudra déplacer les containers existants et prévoir de les masquer comme prévu initialement. Cependant, Monsieur le Maire précise que tout aura été fait pour éviter le maximum de gêne envers les habitants de la rue des Cailloux.

✓ **Extension des ateliers communaux**

Dès que la décision sera prise concernant le PAV, un appel d'offre sera lancé pour la construction du bâtiment devant abriter le tracteur.

✓ **Marches de l'Église**

Boris OUDOT a reçu l'entreprise GAUDRY qui doit nous faire parvenir un devis pour la rénovation des marches de l'Église et également le rejointoiement de la croix.

✓ **Mur du Murey**

Les services du Conseil Général ont lancé un appel d'offre pour la réfection du mur rue de Lamarche. Ils vont renforcer également le talus éboulé côté droit. Les travaux ne devraient être réalisés qu'à partir d'août ou septembre 2011.

La commune pourra donc lancer les travaux dans la continuité de ceux de 2010, rue de la Cure.

Boris OUDOT et Pascal BELLORGET informent les membres du conseil municipal qu'il y a également des travaux à prévoir sur le deuxième pont du Murey en direction de Lamarche. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la compétence du Conseil Général et non de la commune s'agissant d'une route départementale.

✓ **Assainissement**

Le cabinet MERLIN n'a toujours pas donné de nouvelle évaluation au Syndicat pour les travaux d'assainissement. Monsieur le Maire, Mireille THIÉBAUD et une personne du cabinet MERLIN ont effectué un tour du village pour relever les zones permettant de positionner les canalisations en dehors de la chaussée afin de diminuer les coûts. Seuls deux zones ont été repérées, une partie de la rue de

Lamarche et de la rue des Cailloux. Ce qui veut dire que le coût initial de 3 à 4 millions d'€uros ne devrait pas baisser significativement.

Monsieur le Maire, comme annoncé lors des vœux, va préparer un questionnaire en présentant les deux solutions d'assainissement (collectif et individuel), en essayant de les valoriser au plus juste, et ce, afin que les habitants puissent s'exprimer et nous indiquer leur préférence.

Arnault MERLE et Boris OUDOT demande que le questionnaire soit le plus parlant possible. C'est-à-dire qu'il fasse apparaître une comparaison précise entre le prix de l'eau actuel et le prix futur. Il est également demandé si ce questionnaire sera distribué également aux habitants de Soissons. Monsieur le Maire répond par l'affirmative car le questionnaire sera élaboré conjointement avec la commune de Soissons. Monsieur le Maire précise également qu'à l'issue du questionnaire, le conseil municipal devra se prononcer sur l'assainissement collectif ou l'assainissement individuel. La décision devra être prise fin 2011.

✓ **Columbarium**

Monsieur le Maire a rencontré la société GRANIMOND avec Mireille THIÉBAUD et la société MUNIER avec Murielle ROCHE. Les deux sociétés ont fait parvenir leurs propositions. Monsieur le Maire fait circuler les deux mémoires.

Une réunion sera programmée avec la commission "cimetière" de la commune de Soissons-sur-Nacey pour parler du projet.

Questions diverses :

✓ **Forêt communale**

Monsieur le Maire laisse la parole à Gérald THIBERT qui souhaite faire un point sur les travaux en forêt.

Gérald THIBERT indique que l'exploitation de la coupe 29 prend du retard en raison des intempéries (inondations). Il précise que si les affouagistes n'ont pas le temps de terminer à temps, il sera nécessaire d'attribuer un délai supplémentaire.

Monsieur le Maire répond que bien entendu si la majorité des affouagistes n'a pas terminé sa coupe, un délai sera accordé. Si cela concerne une ou deux personnes, cela sera étudié au cas par cas.

Gérald THIBERT précise que les travaux des éclaircies sont en cours.

Murielle ROCHE demande quand aura lieu le reboisement de la parcelle située sur la route de Lamarche. Il s'agit de la parcelle 32. Monsieur le Maire lui répond qu'il va prendre contact avec Monsieur PACAUD pour savoir si cette parcelle figure dans la convention conclue entre la commune et l'ONF et connaître le planning des travaux.

✓ **Cimetière**

Madame CATOGNI souhaite déplacer la tombe de sa mère. Elle propose le rachat du caveau et de la pierre tombale par la commune. Le caveau pourrait nous servir de caveau d'attente. Madame CATOGNI souhaite que nous lui fassions des propositions de prix sachant que les travaux datent de 1993. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il va contacter une entreprise de pompes funèbres afin d'obtenir une estimation.

✓ **Service minimum**

L'État par l'intermédiaire du rectorat nous a remboursé la somme de 200, 60 €uros par journée de grève des enseignantes pour la mise en place du service minimum, (23 septembre et 12 octobre 2010).

✓ **Agence postale communale**

Le montant de l'indemnité pour l'APC passe de 855 € à 950 € par mois.

✓ **Exposition à la bibliothèque**

Le syndicat mixte propose deux expositions sur la gestion des déchets (l'une sur les consignes de tri et l'autre sur le recyclage des déchets dans différents pays du monde). Monsieur le Maire va prendre contact avec les bibliothécaires pour voir quand l'organiser, cela permettra, peut-être, de faire venir des habitants à la bibliothèque.

Une information sera alors distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de Vielverge et de Soissons en accord avec Madame le Maire de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Frédérique RENAUD de Soissons ouvre la bibliothèque le mercredi. Il s'agit de la personne qui est employée par la mairie de Perrigny pour la cantine scolaire.

✓ **Visite de l'Assemblée Nationale**

Après contact avec Chantal DELATTE, le Conseil doit se déterminer maintenant pour une visite de l'Assemblée Nationale au mois de juin. Monsieur le Maire propose de définir la date exacte qui devra être un lundi, un jeudi ou un vendredi. L'avantage de se décider tôt permettra de bénéficier de tarifs intéressants à la SNCF. Il est bien entendu que tous les frais du voyage seront à la charge des participants.

La date du 17 juin 2011 est proposée.

✓ **Écoles Fleuries**

Rémi DELATTE souhaite remettre la médaille de l'Assemblée Nationale à l'école maternelle à l'occasion de l'obtention du premier prix national des Écoles Fleuries le vendredi 25 mars 2011 à 17h00.

✓ **Nomination**

Alain CHARLET nous informe de sa nomination en qualité de Président du Comité du canton de Pontailler du Souvenir Français (le 29 janvier) et de Président de la section de Pontailler sur Saône de l'Union Nationale des Combattants (le 2 février). Les membres du conseil municipal félicitent Monsieur le Maire pour ses nominations.

✓ **Téléphonie mobile**

Gérald THIBERT demande où en est le dossier concernant l'installation d'une antenne relais sur la commune. Monsieur le Maire lui répond qu'il est toujours en instance et qu'il va prendre contact avec le Conseil Général pour obtenir plus d'informations. Il précise également que deux antennes sont installées non loin de la commune, l'une à Soissons et l'autre à Lamarche. Par ailleurs, il n'est pas possible de mettre une antenne sur le toit de l'église compte tenu de la proximité de l'école maternelle.

Monsieur le Maire indique également qu'une nouvelle directrice, qui a en charge les relations avec les collectivités locales, est entrée en fonction dernièrement et qu'il devrait la rencontrer prochainement.

✓ **Téléphonie**

Pascal BELLORGET précise qu'il existe toujours des perturbations téléphoniques. Monsieur le Maire lui répond que tout était rentré dans l'ordre et qu'une seule personne était venue se plaindre en mairie.

✓ **Défibrillateur**

Gérald THIBERT demande où en est le projet d'achat d'un défibrillateur. Monsieur le Maire lui répond que cette acquisition n'avait pas été budgétée en 2010 et que par

ailleurs, il n'a pas reçu le devis de la Croix Rouge pour l'organisation d'une formation aux gestes de premiers secours. Seul l'ADPC 21 avait répondu.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Murielle ROCHE

Alain CHARLET